

C.A.R.P.A. ANJOU-MAINE
Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires d'Avocats
Barreaux d'Angers, Laval, Le Mans et Saumur
Association loi 1901 - 1 rue Montauban - 72000 Le Mans
Tél : 02.43.81.80.81 - Fax : 02.43.81.80.82

ATTESTATION

Je soussignée, Edith FORCINAL, Présidente en exercice de la CARPA ANJOU MAINE, 1 rue Montauban - 72000 LE MANS, atteste par la présente que les services de la CARPA ANJOU MAINE ont reçu sur leur compte bancaire Maniements de Fonds - Barreau du MANS - ouvert à la BNP PARIBAS, le 19 Janvier 2024 :

- un virement de CINQ CENTS EUROS (500 €) émanant de Monsieur GOIX Vivien,
- et un virement de CINQ CENTS EUROS (500 €) émanant de Madame LEFEBVRE Clémence,

SOIT UNE SOMME TOTALE DE MILLE EUROS (1.000 €) qui a été imputée dans un sous-compte de Maître MARJAULT, du Cabinet ORATIO Avocats, Avocat au Barreau du MANS, ouvert au nom de la Société en voie de constitution « **A.V.C.V** » et représentant le capital social de ladite Société.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
LE MANS, le 19 Janvier 2024.


Edith FORCINAL
Présidente de la CARPA ANJOU MAINE

CARPA ANJOU MAINE
MAISON DES AVOCATS
1 Rue Montauban
72000 LE MANS
TEL. : 02.43.81.80.81